

Le dossier peut être consulté au secrétariat des Services techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h. Les éventuelles oppositions à l'encontre de cette demande doivent être transmises par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, aux Services techniques de la Ville de Sierre.

Sierre, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Sommaire

La police régionale des Villes du Centre, par le juge de commune de la ville de Sion, somme les descendants du défunt Bitz Christophe à la reprise du véhicule Toyota Prévía, sans plaque d'immatriculation, numéro de châssis JT1 11A C22 011 020 57, abandonné dans le camping Robinson, commune de Sierre, parcelle 15068. Le véhicule en question doit être évacué dans un délai de trente jours dès la présente publication au Bulletin officiel.

Passé ce délai, les descendants seront censés avoir fait abandon de leurs droits de propriété et la police régionale des Villes du Centre en disposera, conformément à l'article 729 du CCS et à l'article 2 de l'arrêté cantonal du 15.09.1976 concernant l'élimination des véhicules hors d'usage.

Sierre, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Délivrance d'une autorisation d'exploiter – changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. François Mabillard, domicilié à Grimisuat, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter.

Emplacement: parcelle 326 (PPE 34471), rue des Châteaux 16, 1950 Sion

Enseigne: Cave de Tous Vents

Prestations: vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer

Horaires d'exploitation: dimanche au jeudi de 6 h à 24 h; vendredi et samedi de 6 h à 1 h

Entrée en force: dès septembre 2022

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Loèche 34, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Signalisation routière

### Rue de la Tour

Dans le cadre des travaux effectués par le canton sur l'avenue Ritz, la Ville de Sion informe les usagers de la route de la fermeture provisoire de

la sortie de la rue de la Tour sur l'avenue Ritz par la pose d'une signalisation «Impasse à 80 mètres». La rue de la Tour sera ouverte à la circulation bidirectionnelle pour l'accès à la résidence médicalisée Le Glarier. Cette fermeture est réalisée à titre d'essai pour une durée de 90 jours.

Sion, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique: **création d'une zone réservée – secteur rue de Platta**

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 23 juin 2022, de déclarer zone réservée, pour une durée de 5 ans, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), le secteur aux abords de la rue de Platta, au lieu dit de Platta.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes: 1438 / 1439 / 1470 / 1471 / 1473 / 1474 / 1499 / 1505 / 1512 (partiellement) / 1514 (partiellement) / 1515 / 2699 / 11810 / 11811 / 11855 / 11921 / 11924 / 11925 / 11926 / 11966 / 12094 / 13114 / 14481 (partiellement).

Les buts poursuivis sont:

- Elaborer des mesures de planification d'ensemble pour garantir une urbanisation rationnelle
- Préserver les qualités paysagères caractéristiques du secteur
- Permettre des changements d'affectation et/ou mesures de densification

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Le dossier pourra être consulté, les jours ouvrables et sur rendez-vous préalable au 027 324 17 22, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30 au secrétariat du Service de l'urbanisme et de la mobilité, espace des Remparts 6, 4e étage. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées par lettre recommandée, en trois exemplaires, au service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Sion, espace des Remparts 6, 1950 Sion, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Sion, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Enquête publique

**Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et de zones (RCCZ) relative au dossier de liaison câblée plaine-montagne Gare – Mayens de l'Ours**

L'Administration communale de la Ville de Sion informe la population que la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) relative à l'ajout des articles 59 bis: Alignements d'installation de transport à câbles et 71 ter: Zone de construction et d'installations publiques E: Transport à câble concernant

le dossier de liaison câblée plaine-montagne Gare – Mayens de l'Ours a été adoptée par le Conseil général le 21 juin 2022.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'Administration communale de Sion dépose publiquement durant trente jours, cette modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ).

Le traitement des oppositions par la Municipalité est également mis en consultation pour information (y compris le traitement des oppositions portant sur le plan d'alignement dépendant de la procédure dictée par loi sur les routes).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier les jours ouvrables et sur rendez-vous préalable au 027 324 17 22, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30 au secrétariat du Service de l'urbanisme et de la mobilité, espace des Remparts 6, 4e étage.

Ont qualité pour recourir les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par le Conseil général au plan d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les trente jours dès la présente publication.

Sion, le 22 juillet 2022  
L'Administration communale



## Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. Albert Zermatten, pour la pose d'une isolation périphérique, l'installation de stores à lamelles en remplacement des volets, le changement des fenêtres, la modification de deux ouvertures en façade ouest du bâtiment et la pose de palissades sur la parcelle No 22969, folio 123, zone mixte 3, à l'impasse de Pranoë 2 à Bramois. Coord. 2597579/1120126.
- Bureau d'architecture Grégoire Comina, pour la transformation d'une halle industrielle et l'installation d'une pompe à chaleur eau-eau avec forages géothermiques sur la parcelle No 15174, folio 207, zone industrielle 1, au chemin Grély 14. Coord. 2592430/1118585.
- M. Paride Corvaglia, pour la pose d'une isolation périphérique et le remplacement des fenêtres du bâtiment sur la parcelle No 21826, folio 130, zone d'habitat individuel de plaine, à la rue de la Blantsette 14 à Bramois. Coord. 2597125/1120060.
- M. Jean Sauthier, par Nova Architecture Sàrl, pour la réaffectation d'une surface commerciale en bar-discothèque sur la parcelle No 14616, folio 101, zone industrielle 2, à la route des Ronquos 122. Coord. 2593260/1118985.
- M. Paul Zambaz, par ADA Annick Dubuis Architecture, pour l'agrandissement et la fermeture, en dérogation à l'article 95 RCCZ (distance à la limite), du couvert existant en façade ouest du bâtiment sur la parcelle No 14482, folio 88, zone d'habitat individuel de plaine, à la rue des Grands-Prés 33, à Uvrier. Coord. 2598137/1121905.
- Mme Marie-Laure Widmer, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade nord du bâtiment en remplacement d'une chaudière à mazout sur la parcelle No 12604, folio 58, zone d'habitat individuel du coteau sensible,